



FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES

L'objectif principal des AES est de permettre l'**initiation** à des pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Ces activités ne doivent être en aucun cas considérées comme un temps de **garderie**, mais bien comme une activité correspondant aux goûts et choix de l'enfant car elles doivent avant tout lui apporter du plaisir.

Les enfants sont accueillis dans les activités dans la **limite des places disponibles**, pour des questions d'encadrement et de sécurité.

ATTENTION ! Les activités pédagogiques complémentaires (aide aux devoirs, APC) pour le primaire et l'emploi du temps hebdomadaire pour le secondaire priment sur les activités extrascolaires. Merci d'en tenir compte pour les inscriptions aux AES.

Modalités d'inscription :

- Vous allez recevoir votre **mot de passe** par email. *Pensez à vérifier vos boîtes email, ainsi que dans les courriers indésirables (spams) que ce mail vous ait bien parvenu.*
- Un seul parent pourra se connecter sur le site pour procéder à l'inscription.
- Les inscriptions se font par ordre d'inscription.
- Un email de confirmation d'inscription vous sera envoyé suite à l'inscription.
- Si le nombre d'élèves inscrits est supérieur au nombre de places pour l'activité, l'inscription de votre enfant sera placée sur liste d'attente et vous en serez informé par email.
- Si une activité proposée ne remplit pas son quota d'inscriptions, nous serons dans l'obligation de l'annuler.

Règlement :

- La première séance est une séance d'essai. A l'issue de ce premier cours, si votre enfant souhaite continuer et assiste à une seconde séance, l'inscription est considérée comme définitive.
- Le montant des activités est spécifié dans le planning des AES.
- L'inscription à une 2e (et 3e) séance d'un même sport sera facturée à 50% (1ere séance à 100%, 2e et 3e séances à 50%)
- Le montant à régler pour les AES sera inclus dans la prochaine facture des frais d'écolage.
- Un changement d'activité peut être éventuellement envisagé qu'après validation de la responsable des AES.
- Si une activité est rejointe en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata du nombre de séances restant à effectuer.
- Tout semestre commencé est dû: aucun remboursement ne sera effectué au cours de l'année sauf dans le cas suivant:
 - o absence prolongée supérieure à 3 séances (inclues) suite à une maladie ou à un problème médical ; un certificat médical sera demandé alors à la famille pour justification.
- En cas d'absence d'un intervenant, les séances ne sont pas remboursées; l'élève sera pris en charge par un autre intervenant dans une activité identique ou non à la sienne.

Transport scolaire :

- Si votre enfant est inscrit au service de transport scolaire, vous devrez avertir le service du bus afin qu'une place lui soit réservée dans le bus de 16h30 ou 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ou 14h30 (mercredi). Le service de bus ne fonctionne pas pour les activités du samedi.

Cantine :

- Les élèves ayant une activité les mercredis devront déjeuner à la cantine et seront facturés par la suite par la compagnie SHF (exception faite des lycéens et ceux ayant un PAI)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

Bureau AES
Elodie Pinot : +60 (03) 6250 4415 Ext 10
aes@lfkl.edu.my
<http://www.lfkl.edu.my>